

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

**OBJET : Vie associative – Subventions de fonctionnement aux associations -- Attribution - Exercice 2021**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique sociale municipale, le CCAS contribue financièrement, chaque année, à divers projets d'intérêt général initiés et conçus par des associations angevines.

Dans ce contexte, la commission associative du CCAS s'est réunie pour examiner les demandes de subventions de fonctionnement déposées par les associations et formuler des propositions au regard de critères objectifs.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 (Imputation 6574//5236 – nature : 4301) du budget principal 2021 du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration attribue, à l'unanimité, au titre de l'année 2021, la subvention de fonctionnement pour un montant total de 10 000 €.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20211215-DEL-2021-111-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 20/12/2021

## Subventions de fonctionnement 2021 aux associations

## TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 15 décembre 2021

Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Montant proposé 2021
<b>ECO PANIER</b> Proposer une épicerie sociale sur le quartier de Monplaisir et des Hauts des Banchais	10 000 €	10 000 €	10 000 €